

FEUILLE DE ROUTE

Validée à l'unanimité par le Conseil d'administration le 15.12.2022

La présente feuille de route de MidiSup pour la période 2022-2025, présente les attendus et perspectives issus des réflexions menées au sein du Conseil d'administration et de son Bureau, ainsi que de l'Assemblée générale de l'Association MidiSup qui gère notre « CFA hors murs ».

Les 84 formations dispensées en alternance portées par MidiSup pour ses 19 établissements d'Enseignement Supérieur membres (Grandes écoles et Université, publiques et privées) correspondent à des diplômes et titres de niveaux L et M dans les domaines disciplinaires suivants :

- Chimie, génie chimique et génie biochimique (Chemistry, Chemical and Biochemistry Engineering)
- Bioingénierie, sciences agricoles et sciences environnementales (Bioengineering, agricultural and environmental sciences)
- Génie électrique et génie informatique (Electrical and Computer Engineering)
- Informatique et mathématiques appliquées (Computer science and Applied mathematics)
- Physique appliquée, sciences et ingénierie des matériaux (Applied physics, Materials Sciences and engineering)
- Génie mécanique et génie civil (Mechanical and Civil engineering)
- Ingénierie industrielle et ingénierie des systèmes (Industrial and system engineering)
- Énergétique (Energetics)
- E-santé, Ingénierie de la santé (E-health, Health Engineering)
- Droit et sciences politiques (Law and Political Science)
- Économie (Economics)
- Gestion (Management)
- Administration et communication (Administration and Communication)

Ces formations adressent notamment les compétences professionnelles attendues par les secteurs d'activités suivants :

- Industrie du futur
- Aéronautique et espace
- Environnement et énergie
- Numérique et Intelligence Artificielle
- Transformation de la matière

- Transports
- Bâtiment Travaux Public
- Agriculture et alimentation
- Santé
- Journalisme

Après sa création en 2007 et une première phase de développement en Région Midi-Pyrénées, MidiSup est aujourd'hui un acteur important de la formation par alternance de l'Enseignement Supérieur en Région Occitanie. La croissance du nombre d'alternants (2000 apprentis et 300 étudiants en contrats de professionnalisation à la rentrée 2022) se poursuit régulièrement (+18% en moyenne par an entre 2015 et 2021), essentiellement par le développement de l'offre de formation en Occitanie. Cet ancrage régional, sans être exclusif (certains établissements membres étant établis dans d'autres Régions notamment dans une logique de Groupe national avec une implantation en Occitanie), est un marqueur fort de l'identité de MidiSup qu'il convient de préserver. Dans un contexte de réduction des niveaux de prises en charge (NPEC), afin de veiller à la qualité des formations dispensées et services rendus aux établissements membres, à leurs alternants et leurs entreprises partenaires, le développement de MidiSup doit continuer à se centrer principalement sur ses établissements, que ce soit pour la croissance des formations existantes ou de futures formations relevant des domaines disciplinaires de référence précédemment listés. Historiquement centrée sur le niveau M, l'offre de formation des établissements membres de MidiSup se développe sur le niveau L dans un principe de continuum possible de poursuite d'études vers le niveau M.

Dans ce contexte, pour mener à bien ses missions de mutualisation de compétences et de moyens au profit de ses membres, alternants et partenaires, MidiSup continuera à :

- Consolider les relations avec nos établissements d'Enseignement Supérieur membres. Les partages de bonnes pratiques seront notamment développés dans un principe communautaire utile et nécessaire ;
- Être à l'écoute et répondre aux besoins des partenaires du monde socio-économique (entreprises, branches professionnelles, OPCO et collectivités régionales) ;
- Assurer une veille réglementaire et prospective, participer à des échanges de bonnes pratiques, en s'impliquant dans des instances nationales au profit du développement de l'alternance ;
- Poursuivre le déploiement de services pour nos alternants (mobilité internationale, situation de handicap, aide au permis, ...), nos établissements membres (formation, administration, tuteurs, ...) et nos entreprises partenaires (maîtres d'apprentissage, DRH, ...), tout en veillant à éviter les disparités liées aux spécificités propres aux établissements ;
- Disposer d'une organisation performante et agile permettant de s'adapter au mieux aux besoins de nos parties intéressées (membres, alternants et partenaires), tout en veillant à ce que le budget de fonctionnement de MidiSup reste adapté aux besoins et aux contextes ;
- Capitaliser et développer les savoir-faire afin d'accompagner l'évolution des compétences des personnels de MidiSup ;
- Mettre en œuvre une démarche Qualité incluant notamment les certifications nécessaires.

Afin de disposer d'une gouvernance et d'un pilotage toujours plus pertinents et cohérents, l'adaptation des instances statutaires de MidiSup sera poursuivie. Ainsi, le Bureau de l'Association MidiSup continuera à voir son rôle affirmé en articulation étroite avec la Direction du CFA, le Conseil d'administration, l'Assemblée générale et le Conseil de perfectionnement. Ce dernier verra son organisation évoluer afin de mieux prendre en compte la diversité des domaines disciplinaires de formations et des secteurs d'activités afférents.

Tout en veillant à préserver une efficience appréciée par ses établissements membres, MidiSup poursuivra si nécessaire le recrutement de personnels sur de nouvelles compétences, fonctions et missions, afin de pouvoir continuer à déployer son organisation interne redéfinie autour de 3 pôles de compétences et d'activités (direction-administration, formation et finances). Le recours à des prestations de services externes sera envisagé à chaque fois que cela sera jugé pertinent. Le développement d'outils, numériques en particulier, pour répondre efficacement à l'augmentation significative de l'activité et aux attentes de ses parties prenantes, constitue une des priorités dont la mise en œuvre est déjà engagée.

Dans le cadre d'une démarche RSE émergente, les modalités de travail poursuivront leur processus d'amélioration continue incluant entre autres l'annualisation du temps de travail, le télétravail, les modalités de déplacements, la comodalité pour la tenue des instances... Le déménagement du siège de MidiSup dans de nouveaux locaux en janvier 2023 sera en ce sens un atout. Le Conseil d'administration de l'Association MidiSup sera renouvelé en mai 2023 pour une mandature durant laquelle les administrateurs s'attacheront à mettre en œuvre la feuille de route. Les représentants des différents secteurs économiques siégeant au sein des instances de notre CFA seront à ce titre sollicités pour accompagner le développement de l'offre de formation de MidiSup. Afin de lever certains freins aux développements innovants de l'offre de formation telle que la FISEA* (1^{ère} année en FISE** puis 2 ans en FISA***) pour les écoles d'ingénieurs, une action sera engagée en 2023 auprès de la Commission des Titres d'Ingénieurs.

A l'échéance 2025, l'objectif pour MidiSup est de poursuivre son développement selon la stratégie décrite en renforçant son rayonnement régional et national.

Tout ceci doit concourir à l'atteinte des engagements de MidiSup :

- notre exigence pour la mise en œuvre par nos établissements membres d'une offre de formation de qualité qui contribue à une meilleure professionnalisation des élèves alternants ;
- notre détermination à toujours améliorer le soutien administratif et financier auprès des établissements membres, des entreprises partenaires et des alternants ;
- notre souci du bien-être de chaque collaborateur ;
- notre rayonnement positif sur le territoire notamment auprès des acteurs locaux et régionaux.

*FISEA : Formation d'Ingénieur sou Statut Etudiant et Apprenti

**FISE : Formation d'Ingénieur sou Statut Etudiant

***FISA : Formation d'Ingénieur sou Statut Apprenti